

Omerta

L'omerta, imposée par la mafia à ses membres et à toute personne qui serait au courant de ses crimes, à commencer par les témoins, journalistes et autres enquêteurs, n'est qu'une version brutale de la loi du silence observée à propos de faits délictueux. Elle a cours dans toute société, pour des raisons qui ne sont pas toutes condamnables. La feinte surprise et l'indignation que les médias expriment bruyamment à propos d'affaires récentes relèvent de la plus basse hypocrisie. L'actualité offre quelques exemples qui permettent d'y réfléchir.

À tout seigneur tout honneur, commençons par le scandale Harvey Weinstein, qui pose la question du silence qui a toujours entouré le harcèlement des femmes et le viol. À l'origine, il y a bien sûr le statut inférieur assigné au « deuxième » sexe dans la plupart des sociétés anciennes. À ce statut correspondent des discours et des pratiques qui peuvent atteindre une extrême violence. Tandis que leurs clergés s'installaient de plus en plus confortablement dans ces sociétés et tentaient d'en prendre le contrôle, les religions des temps modernes, en particulier le christianisme et l'islam dans leurs innombrables variantes ont sacralisé cette inégalité et tenté de mettre de l'ordre dans les coutumes et de bannir celles qui mettaient en péril l'ordre public. C'est ainsi que Georges Duby, historien du moyen âge, relève dans *Le Chevalier, la femme et le prêtre*¹ que le rapt était une pratique courante comme « *mode de distribution des femmes entre les hommes* » et il en dévoile des aspects inattendus : « *Le rapt était un moyen pour les maris de se libérer de leur femme en s'arrangeant pour qu'elle leur fût ravie, un moyen pour les frères de priver leur sœur d'héritage, pour les pères de*

1 Paru chez Hachette en 1981, disponible aujourd'hui en poche

Le Témoin Gaulois – Au Fil des jours

s'épargner les lourds frais de la cérémonie nuptiale. [...] Le rapt n'était-il pas un jeu, le jeu des jeunes, comme l'était certainement le viol collectif dans les villes françaises de la pré-Renaissance [XII^e-XV^e siècles] qu'étudie Jacques Rossiaud ?». L'Église a combattu cette violence. Au contraire elle a, comme l'islam, toléré la prostitution comme « un moindre mal », et fermé les yeux sur la féroce exploitation à laquelle elle a presque toujours donné lieu.

Nos mœurs ont-elles beaucoup évolué ? Si le rapt, criminalisé par les rois « dès le début du IX^e siècle », s'est fait plus rare, le viol collectif n'est pas réservé aux « banlieues défavorisées » comme l'imagine sans doute M. Macron, et le seul progrès moral est que le viol et même le harcèlement sont à leur tour en voie de criminalisation, non sans de fortes résistances qui s'expriment sans vergogne sur les réseaux sociaux, et sans qu'on puisse raisonnablement espérer de grands progrès avant bien longtemps. L'inégalité des sexes, et surtout l'exercice du pouvoir, si minime soit-il, ouvrent aux prédateurs d'immenses possibilités, et c'est évidemment avec l'argent le principal attrait du pouvoir aux yeux de beaucoup. Ce qui signifie que tous les milieux de pouvoir – politique mais aussi professionnel et religieux, scolaire et parascolaire, familial – sont des terrains où s'exercent des abus sexuels, ce que nul n'ignore. Il faut ici répéter que tout homme ou femme qui détient un pouvoir même infime fascine de manière irrésistible bien des femmes et des hommes. À partir de là, entrent en jeu les objectifs et le caractère des intéressés. On

2 Cet étudiant de Duby dénombre une vingtaine de viols collectifs par an à Dijon. Les victimes, comme les concubines et les épouses abandonnées, les esclaves non chrétiennes et surtout les miséreuses, n'avaient guère d'autre ressource que la prostitution. (Jacques Rossiaud, *Amours vénales. La prostitution en Occident, XII^e-XVI^e siècle*, Aubier, 2010)

Le Témoin Gaulois – Au Fil des jours

n’imagine guère ce genre de conduite de la part d’un de Gaulle, ni même d’hommes à bonnes fortunes comme Giscard, Mitterrand ou Chirac. S’il s’agit d’un médiocre ou d’un malade, habitué à toutes les offres et à toutes les soumissions, il s’imagine bientôt avoir tous les droits, y compris sur celles qui se refusent à lui.

On le sait, et on ne dit rien, dans ce domaine comme dans d’autres : à qui fera-t-on croire qu’une grande entreprise puisse poursuivre plus ou moins tranquillement ses activités dans les régions en proie à des conflits sauvages comme une grande partie du Proche et du Moyen Orient et de l’Afrique sans payer tribut aux milices qui s’y affrontent et ne s’entendent que dans la haine qu’elles vouent au monde occidental ? Reste à savoir pourquoi ceux qui savent se taisent. Dans le cas des victimes d’agressions sexuelles, c’est évident : honte de ce qui devrait être considéré comme un malheur, mais qui leur sera reproché, peur des représailles et surtout, assurance de ne pas être entendues. Si les choses changent à cet égard, c’est que le combat féministe porte ses fruits. Quant à celles et ceux qui savent et ne disent rien, leur silence peut être massivement imputé à une solidarité crapuleuse avec les criminels : comme dans les affaires de corruption, la majorité de nos semblables se délectent à voir des individus plus hardis ou mieux placés accomplir ce qu’ils aimeraient faire s’ils étaient à leur place. Le 16 de ce mois, la journaliste maltaise Daphne Caruana Galizia, comme tant d’autres de ses confrères, a été assassinée pour avoir dénoncé la corruption des dirigeants de l’île : voilà pour les représailles. Mais le 3 juin dernier, l’équipe mafieuse au pouvoir avait été réélue triomphalement à l’occasion des législatives : voilà pour la complicité des fous.

Pourtant il est aussi de meilleures raisons de garder le silence sur

Le Témoin Gaulois – Au Fil des jours

des faits répréhensibles que l'on connaît. Tel(le) qui n'hésiterait pas à dénoncer la maltraitance d'un enfant peut savoir qu'un voisin bat sa femme, intervenir souvent pour faire cesser une scène violente, et ne pas appeler la police parce que la victime, qui dépend matériellement de son mari, s'y oppose absolument. Supposons qu'un employé, dans un moment de déprime ou de ras-le-bol, vous révèle les fraudes ou les compromissions de son entreprise avec des organisations terroristes ou la corruption de certains de ses dirigeants, comment pourriez-vous accuser les coupables et apporter aux tribunaux la preuve de ce que vous avancez sans le mettre en cause et lui attirer les pires ennuis ? Si les victimes ou les témoins qu'il faudrait convoquer sont adultes, on ne peut assurément pas se permettre une dénonciation à laquelle ils se refusent pour des raisons qui leurs sont propres. Et puis si la plainte d'une victime est légitime et même indispensable, le Témoin gaulois approuve sans réserve la première réaction de Bruno Le Maire qui, à la question de savoir s'il dénoncerait un harceleur a répondu : *« Non. C'est compliqué, la dénonciation politique ne fait pas partie de mon identité politique. Elle n'en fera jamais partie »*. Il déplore en revanche son repentir exprimé quelques heures plus tard sous la pression des médias : *« Il va de soi que si j'étais au courant de faits de harcèlement sexuel contre une femme, je serais le premier à les signaler. »*

Secourir les victimes d'un crime quel qu'il soit, les convaincre si possible de porter plainte et les soutenir, oui. Militer pour qu'elles soient écoutées et protégées, et que la justice sévisse, oui. Mais la délation est abjecte et ses effets désastreux. Il faut refuser d'entrer dans le monde infernal et totalitaire où l'on nous pousse.

Lundi 23 octobre 2017